

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

Registre des délibérations du Comité Syndical

08 – Délibération en date du 16/12/2020 portant approbation de l'avenant n°01 au contrat de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de sectorisation du réseau :

Le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois s'est réuni à la mairie de La Geneytouse le 16 décembre 2020, à 18H00 suivant convocation en date du 09 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier LABREGERE.

Présents : MM LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, GRENIER Christian, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, PAROT Serge, PAUZAT Yves, REYGNAUD Claude, THEYS Antony.

Absents excusés : MM. ROUX Jacques, SERRU Romain, THALAMY Bernard,

M. Frédéric LEMARCHAND a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	9	9	9	9	0

Le Président rappelle au Comité Syndical que la maîtrise d'œuvre des travaux de sectorisation du réseau a été confiée au Cabinet LARBRE INGENIERIE. Le montant des honoraires approuvés par délibération du 03 avril 2018 s'élevait à 11 000,00 euros HT.

Il expose que le suivi de chantier complémentaire nécessaire, en lien avec la durée des travaux, a donné lieu à 6 réunions supplémentaires, non prévues dans l'estimation initiale.

Il présente donc un avenant au contrat initial d'un montant de 1 500 euros HT.

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

Considérant la délibération du Comité Syndical du 03 avril 2018 confiant la maîtrise d'œuvre des travaux de sectorisation du réseau au Cabinet LARBRE INGENIERIE,

Considérant l'avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre présenté par le Président,

APPROUVE l'avenant n° 01 présenté, ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de sectorisation du réseau de 11 000,00 euros HT à 12 500,00 euros HT,

AUTORISE le Président à signer cet avenant,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

A La Geneytouse, le 17 décembre 2020

Le Président

LABREGERE Olivier



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 18 décembre 2020.